

Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)

Spécial Guyane



La formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) remplace, depuis le 1er août 2007, l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS), par arrêté ministériel. En pratique, l'essentiel de la formation reste identique. Quelques modifications ont été apportées aux gestes enseignés comme l'utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez la victime qui ne respire pas. Le PSC1 est valable à vie. Il n'est pas obligatoire de suivre une formation continue. Mais il est fortement recommandé au titulaire de l'unité d'enseignement PSC1 de suivre régulièrement une formation continue de maintien des acquis tout au long de leur vie. L'obtention du PSC1 sera complétée par des modules de formation visant à vous initier aux règles de sécurité propres au milieu amazonien (ex. morsures d'animaux venimeux, précautions vis-à-vis des conditions climatiques extrêmes etc).

Objectif

Le Certificat de Compétences de Citoyen de Sécurité Civile de « prévention et secours civiques de niveau 1 »

Démarche de formation

- Apports théoriques.
- Cas concrets, mises en situation pratique.
- Exposés interactifs avec démonstrations.
- Vidéos de formation.
- L'expérience et le vécu des formateurs (guide et pompier).
- Sortie de terrain.

Dates

21,22 mai 2015
Inscription jusqu'au 8 mai

Public concerné

Tout public

Coût de la formation*

Tarif : 270€

Lieu de la formation

CAYENNE

**Les frais pédagogiques et frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sont à la charge des participants et sont calculés afin que vous puissiez vous faire intégralement rembourser par l'OPCA Uniformation.*